

Intervention de la COCDMO - Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

Mardi, 13 mai 2014

« Monsieur le président,

Nous vous remercions de la chance qui nous est offerte d'offrir notre témoignage en soutien aux travaux de ce comité.

Après une courte présentation de la Coalition et du secteur de l'employabilité au Québec, notre intervention s'articulera autour de trois défis à relever : comment lier directement la formation aux besoins des employeurs, comment appuyer des retours au travail plus efficaces et comment accroître la mesure du rendement. Nous espérons démontrer que le modèle québécois répond aux préoccupations du Comité et du ministre de l'Emploi et du Développement social.

Fondée en 1998 lors de la création d'Emploi-Québec, la Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'oeuvre (COCDMO) compte 13 membres qui sont des regroupements provinciaux, lesquels représentent plus de 1000 organismes communautaires locaux.

Les organismes membres de la Coalition ont un rôle capital dans le système de développement de la main-d'œuvre québécois. Emploi - Québec a recours aux organismes communautaires en employabilité pour intervenir auprès de clientèles ciblées ou qui ont des besoins particuliers, recherchant leur expertise dans un objectif d'offrir des services intégrés et adaptés. Elle a également recours à leurs compétences pour offrir certains services ponctuels liés à la recherche d'emploi ou à l'orientation. La valeur ajoutée du recours aux organismes communautaires consiste en des modes d'intervention, une approche, qui sont propres et distincts de ceux d'Emploi - Québec et qui s'inscrivent en complémentarité avec l'offre de service dans les différentes régions.

Le recours aux organismes a permis à 130 000 nouveaux participants de bénéficier d'une mesure d'emploi au cours de l'année 2011 - 2012, ce qui représente 47 % des nouveaux participants à l'ensemble des mesures et services d'Emploi - Québec.

Donc, premier élément : Comment lier directement la formation aux besoins des employeurs?

Le Québec compte depuis 15 ans sur une structure unique au Canada : la Commission des partenaires du marché du travail. Cette instance de concertation regroupe des représentants des employeurs, de la main-d'œuvre, du milieu de l'enseignement, des organismes communautaires et d'organismes gouvernementaux. Elle a un rôle déterminant et concret dans l'orientation et la mise en œuvre des services publics d'emploi sur le marché du travail.

En somme, au Québec, les entreprises sont déjà largement impliquées :

- Annuellement, près de 10 000 entreprises (dont trois-quarts comptent moins de 50 employés) reçoivent des services de formation et de gestion de leurs ressources humaines financés par Emploi-Québec;
- 80 000 travailleurs sont ainsi rejoints par année, dont 10 000 ayant un déficit important en formation de base ou étant sans qualifications reconnues.
- Les entreprises participent au financement des activités de formation, déboursant entre 50 % et 75 % des frais encourus.

Le problème de l'inadéquation entre les compétences et les qualifications d'une partie de la main-d'œuvre et les exigences des emplois dans les entreprises est une des causes de déséquilibre sur le marché du travail. Nous sommes d'avis qu'il faudrait davantage d'interventions en amont, auprès des entreprises directement, pour valider leurs besoins réels en termes de formation de leur main-d'œuvre actuelle et future. Ces interventions, avec suivi et accompagnement, sont également nécessaires pour intégrer les personnes éloignées du marché du travail en entreprise.

Pour ces personnes en quête de services et de formations, il est essentiel de ne pas associer l'accès aux mesures à des sources de financement particulières. Il faut se doter de structures et de programmes flexibles et capables de s'ajuster rapidement aux besoins des personnes et du marché du travail.

Ensuite, comment appuyer des retours au travail plus efficaces?

L'efficacité du modèle québécois actuel repose sur cette participation active des employeurs, des travailleurs et des organismes oeuvrant en employabilité à l'identification des besoins et à la conception des programmes de formation et de réinsertion en emploi. Il s'agit d'un modèle qui a fait ses preuves. Ainsi, en 2011-2012 :

- Les interventions auprès des prestataires de l'assurance-emploi ont fait en sorte que 220 M\$ de prestations d'assurance-emploi n'ont pas eu à être versées.
- Sur cinq ans, les retombées économiques des mesures aux individus sont estimées à 2\$ pour chaque dollar investi.

- 93 % des entreprises considèrent que les retombées pour leur organisation sont supérieures ou égales aux efforts qu'elles ont consentis financièrement ou en temps-personne.

Ce modèle a permis le développement de nombreux partenariats entre les organismes en développement de l'employabilité et des employeurs aux prises avec certaines difficultés de main-d'œuvre. Les entreprises d'insertion, des entreprises d'économie sociale qui combinent formation, insertion, accompagnement, le tout en lien avec des partenaires du monde des affaires, sont un exemple parmi d'autres. On peut aussi mentionner le projet Intégration, visant à embaucher, former et intégrer de manière durable en emploi 100 professionnels immigrants formés à l'étranger, dans le secteur des TI. Voilà le genre d'initiatives porteuses que développent nos organisations.

Et finalement, comment accroître la mesure du rendement?

La Coalition et ses organismes membres participent de manière pleine et entière au processus de reddition de comptes mené par Emploi-Québec. Les résultats obtenus par nos membres sont inclus dans ceux des services publics d'emploi. Ainsi, le Rapport annuel de gestion du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale rend compte de l'atteinte des cibles. Il est toujours possible d'améliorer cette reddition de comptes et nous croyons que l'exemple de la nouvelle entente Canada-Québec sur le marché du travail pourrait servir.

Cependant, nous considérons qu'il existe des lacunes dans la collecte de données à l'échelle canadienne. Ainsi, nous serions très favorables à la mise sur pied d'une initiative semblable à l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), mais destinée aux mesures d'employabilité et de formation de la main-d'œuvre. Nous croyons qu'une telle institution pourrait permettre des comparaisons entre les provinces et les territoires fort pertinentes, de même qu'une saine émulation entre les gouvernements.

En conclusion, nous croyons que le modèle des ententes de développement du marché du travail est toujours pertinent et qu'il produit des résultats appréciables. La stabilité et la prévisibilité du financement sont une composante essentielle de ce succès; nous ne voudrions pas revivre l'épisode de la Subvention canadienne pour l'emploi à intervalles réguliers. Toutefois, des pas importants restent à faire puisque certaines interventions des gouvernements fédéraux et provinciaux manquent d'arrimage et de coordination, notamment auprès des personnes handicapées, des jeunes et des travailleurs d'expérience. Nous croyons que tous y gagneraient si l'on reproduisait le modèle des ententes sur le marché du travail pour le financement des mesures qui leur sont destinées. Nous vous remercions de votre attention et attendons avec intérêt vos commentaires et questions. »